

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 23/07/2024
DECISION N° 20240723_B_098

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,
Yves BOMPIUS, Christine BONNEFOY,

Était excusé représenté : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric
GIRODET

Étaient excusées : Nathalie JOLIVET, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la décision du bureau n° 20210720_B_104 du 20 juillet 2021 portant
sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'immobilier route
de la Flachère

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

**Objet : Immobilier route de la Flachère : Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre
pour la création d'un immobilier locatif sur une ancienne friche industrielle à Aurec
sur Loire**

Le Bureau,

N° 20240723_B_098

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant n°1 pour le lot n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre
pour la création d'un immobilier locatif sur une ancienne friche industrielle
à Aurec sur Loire,
 - Montant de l'avenant :
 - Taux de TVA : 1 100,00 €
 - Montant HT : 5 500,00 €
 - Montant TTC : 6 600,00 €
 - % d'écart introduit par l'avenant n°1 : 0,40 %
 - Nouveau montant du marché :
 - Taux de TVA : 22 506,00 €
 - Montant HT : 112 530,00 €
 - Montant TTC : 135 036,00 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 juillet 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240723-20240723_B_098-AU
Reçu le 30/07/2024